

Avis public

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement amendant le règlement de lotissement n° 09-849.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement 24-849-11 amendant le règlement de lotissement 09-849 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- Le secteur visé par la nouvelle zone R-75 se situe approximativement dans le quadrilatère formé par les rues Taylor, Eastern, Lewis Est et de la Cour.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajouter une superficie minimale spécifique pour un lot situé à l'intérieur de la nouvelle zone R-75, qui se situe dans un secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 11 juin 2024, à 18 h15 à l'Hôtel de Ville de Waterloo sis au 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Waterloo selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 16 mai 2024

Louis Verhoef, Directeur général et greffier